



Procès-Verbal ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ÉLECTIVE SNV (Saison 2023-2024)

Date : **21.11.2024** (18h15 – 20h) ; Lieu : Auditorium de la citadelle de Villefranche sur Mer

Liste des documents adressés par email en amont de l'AGOE

- Convocation avec l'ordre du jour
- Pouvoir
- Nouveau règlement intérieur
- Liste des candidatures pour le renouvellement de 5 postes au conseil d'administration

Liste des documents annexés

- Rapport moral
- Rapport d'activité (rappel des mesures de sécurité et bilan des activités)
- Rapport financier (bilan, compte de résultat, budget prévisionnel)
- Nouveau règlement intérieur

Le jeudi 21 novembre 2024, les membres de l'association Sports Nautiques Villefrancois (SNV) se sont réunis en assemblée générale ordinaire élective (AGOE) dans l'auditorium de la citadelle de Villefranche-sur-Mer.

Mme Claudine KHOKHLOV, conseillère municipale déléguée aux sports nautiques et aux associations représentant M. Christophe TROJANI maire de Villefranche-sur-Mer, a honoré de sa présence cette réunion.

L'assemblée générale était présidée par Véronique DOUKHAN, présidente du SNV, accompagnée des autres membres du conseil d'administration, suivant la liste de présence, le procès-verbal étant rédigé par Eric HUBACHER secrétaire de séance et secrétaire général du SNV.



Liste de présence des membres du Conseil d'Administration (par ordre alphabétique)

Membres du CA	Présents	Titre	Rôle
BARELLI Charles	X	Trésorier	Finance, Pôle technique
BARELLI Lydie	Excusée	Trésorière adjointe	Finance, RH
CESARI Jean	X	Vice-Président	Pôle technique
CURZI Michel	X	Membre CA	Pôle technique
DI BARTOLO Jean-Michel	X	Vice-Président	Communication, Evènementiel, gestion Initiations
DOUKHAN Véronique	X	Présidente	Administration, relations extérieures, Communication
HUBACHER Eric	X	Secrétaire	Administration
MARCELLIN Gabrielle	X	Membre CA	Randonnées
MUGNIER Guy	X	Membre CA	Pôle technique, sécurité
SALIERES Franck	Excusé démissionnaire	Secrétaire-adjoint	Administration

Emargement des adhérents

Après émargement des adhérents présents (34 personnes) et contrôle des procurations (14), le quorum étant atteint (minimum ¼ des 120 adhérents), la réunion commence vers 18h15.

Ordre du jour :

- **Rapport moral (annexé) :** rapporteuse, Véronique DOUKHAN présidente
 - Vote nouveau règlement intérieur
- **Rapport d'activité (annexé)**
 - Rappel des règles de sécurité : rapporteur, Jean CESARI vice-président
 - Activités saison 2023-2024 : rapporteur, Jean-Michel DI BARTOLO vice-président
- **Rapport financier (documents comptables annexés) :** rapporteur, Charles BARELLI trésorier
- **Election de 5 nouveaux membres du Conseil d'administration**
- **Questions diverses**



RAPPORT MORAL : points évoqués

(Document détaillé annexé ; rapporteuse : Véronique DOUKHAN présidente)

1. Remerciements : adhérents, membres du CA, Mairie (Christophe TROJANI, Claudine KHOKHLOV), Département.
2. Notre salarié Guillaume MENARD
3. Nouveau règlement intérieur : présentation sur écran et demande approbation
4. FFA: Forum des dirigeantes: parité H/F – lutte contre les discriminations: sexisme, racisme
5. Changement serrure du club
6. Randonnées, stages, échanges avec autres clubs
7. Flamme olympique le 18/06/2024 et Festival de la Jeunesse Mairie de Villefranche -sur-Mer
8. Régate des Marinières : annulation octobre 2024 – reconduction en 2025 (qualifiante ou non)
9. Rappel déménagement du club en septembre / octobre 2025
10. Horaires ouverture et fermeture du club été / hiver : sondage à venir
11. Octobre Rose

A l'issue de cette présentation :

- ⇒ **Le nouveau règlement intérieur est approuvé à l'unanimité**
(Votes Contre: 0 ; Abstentions: 0)
- ⇒ **Le rapport moral est approuvé à l'unanimité**
(Votes Contre: 0 ; Abstentions: 0)

RAPPORT D'ACTIVITE

(Documents détaillés annexés)

- **Rappel des règles de sécurité** : rapporteur, Jean CESARI vice-président
- **Activités saison 2023-2024** : rapporteur, Jean-Michel DI BARTOLO vice-président

A l'issue de cette présentation le **rapport d'activité est approuvé à l'unanimité** (Votes Contre: 0 ; Abstentions: 0).

Par la suite, Claudine KHOKHLOV (Conseillère municipale) prend la parole en annonçant l'organisation du trail Mounta Cala par la mairie de Villefranche-sur-Mer, évènement sportif qui sera exceptionnellement nocturne cet année (promotion via radio « Nostalgie » avec de nombreuses animations).

Pour le bon déroulement de cette épreuve la mairie aura besoin de bénévoles (avec lampes) le 21.12.2024 de 17H-21H.

Les membres du SNV sont également conviés au fameux « Bain de Noël » qui aura lieu le 22.12.2024 matin sur la plage des Marinières. Puis Claudine KHOKHLOV quitte la séance.



RAPPORT FINANCIER

(Documents annexés : bilan comptable, compte de résultat, budget prévisionnel)

Charles BARELLI décrit une situation financière saine et solide. Il rassure sur les moyens de faire face aux frais exceptionnels futurs, en particulier ceux dus au déménagement temporaire de l'emplacement de nos bateaux pendant la période des travaux de rénovation des bâtiments historiques de la Darse, et qui se dérouleront lors de la prochaine saison sportive (2025-2026). La trésorerie saine va également nous permettre de faire face aux dépenses des années à venir et au salaire de notre employé.

A l'issue de cette présentation :

⇒ **Le quitus est approuvé à l'unanimité**

(Votes Contre: 0 ; Abstentions: 0)

⇒ **Les comptes sont approuvés à l'unanimité**

(Votes Contre: 0 ; Abstentions: 0)

⇒ **Le montant des cotisations (tarifs inchangés) est approuvé à l'unanimité**

(Votes Contre: 0 ; Abstentions: 0)

ELECTION DES NOUVEAUX MEMBRES DU CA

(5 candidats pour 5 postes vacants)

Véronique DOUKHAN reprend la parole afin de présenter la liste des candidats pour le renouvellement des 5 postes au conseil d'administration du SNV (par ordre alphabétique)

- **BARELLI Charles** (sortant)
- **DI BARTOLO Jean-Michel** (sortant)
- **MARCELLIN Gabrielle** (sortante)
- **PINÇON Hélène** (nouveau membre)
- **SVETCHINE Joëlle** (nouveau membre)

Étant donné qu'il y a autant de candidats que de postes à pourvoir, **toutes les candidatures sont acceptées** sans passer par un vote soumis à l'assemblée.

Le Conseil d'Administration du SNV est donc désormais constitué de 10 personnes, à savoir des 5 anciens membres non renouvelés (par ordre alphabétique) : Jean CESARI, Michel CURZI, Véronique DOUKHAN, Eric HUBACHER, Guy MUGNIER, et des 5 nouveaux membres élus : Charles BARELLI, Jean-Michel DI BARTOLO, Gaby MARCELLIN, Hélène PINÇON, Joëlle SVETCHINE.



Questions diverses:

Pour terminer, Véronique DOUKHAN propose à l'assemblée de poser des questions diverses.

- ⇒ Une première adhérente se plaint qu'il n'est plus possible de venir mettre en place les bateaux avant l'heure d'ouverture officielle du club, et ce, depuis l'installation de la nouvelle serrure sur la porte d'entrée du local du club.

Véronique DOUKHAN répond, que pour des raisons de sécurité, les membres du CA ont décidé le changement de la clef, car trop de personnes ne faisant même plus partie de l'association avaient la possibilité d'accéder aux locaux avec leur ancienne clef, avec tous les risques que cela comporte.

D'autre part, la capitainerie a exigé de garder un faible nombre d'exemplaires de cette nouvelle clef, ce qui explique l'installation d'une boîte à clefs afin de permettre aux différents permanents d'ouvrir et fermer la porte d'entrée du club de façon flexible et sécurisée.

- ⇒ Une seconde adhérente demande plus de précisions sur les frais divers de gestion qui apparaissent dans le bilan comptable.

Charles Barelli projette alors sur écran la liste détaillée de ces frais (fourniture et matériel réparation, téléphone, véhicules, assurance, etc...).

L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été évoqué et les diverses questions répondues, la présidente, Véronique DOUKHAN, déclare la clôture de l'Assemblée Générale vers 20H qui se prolonge par un apéritif convivial jusqu'à 21H.

Compte rendu établi le 28 novembre 2024, à Villefranche-sur-Mer

La présidente

Le secrétaire général

Assemblée générale 21/11/2024

Rapport moral(rédigé et présenté par Véronique Doukhan présidente du SNV)

1) Remerciements

Mes plus chaleureux remerciements aux membres ici présents, à ceux qui leur ont donné procuration et aux absents aussi.

Je tiens bien sûr à remercier l'équipe du Conseil d'administration qui a beaucoup travaillé et terminé souvent tard ses réunions pour assurer la bonne marche du club, le mieux possible, Gaby, Eric, Charles, Jean, Jean-Michel, Guy, Michel, ainsi que Lydie et Franck démissionnaires.

2) Notre cher salarié, Guillaume

Je pense que tout le monde apprécie l'investissement de Guillaume tant par sa gentillesse, son savoir-faire pour porter et ranger les bateaux, sa compétence pour les réparer et son bon café ! Nous ne pourrions pas souhaiter mieux que de le garder encore longtemps.

3) Règlement intérieur

Le règlement intérieur a été enrichi, cette dernière version vous a été transmise lors des renouvellements d'adhésion 2024/2025.

Il a été nécessaire d'ajouter quelques remarques concernant la sécurité que Jean développera et quelques règles de fonctionnement du club :

- **Le SNV s'attache au respect des principes de laïcité et d'égalité** : ces principes font partie notamment de la charte de la Fédération française d'aviron sur lesquels elle est très attachée (j'y reviendrai plus tard)
- **Le club n'est pas une structure commerciale, les membres du SNV sont avant tout des adhérents à une Association et non des consommateurs de sport** : j'ai particulièrement remarqué et apprécié cette année l'entraide qui s'est faite entre tous les membres, l'équipe étoffée des réparateurs de bateaux (Guy, Roger, Jean, Michel, Erwan avec Charles en tête), pleins de sourires, l'inclusion des nouveaux rameurs, les repas festifs sous la voute etc.
- **Les rameurs licenciés dans un autre club, à jour de leur licence s'acquitteront de la location à « la coulisse » à partir de leur deuxième sortie de la saison, suivant le tarif voté par le Conseil d'Administration** : vous n'êtes pas sans savoir que nous avons accepté par le passé et notamment la saison passée 4 rameuses licenciées à Toulon ; cette situation a posé des problèmes en termes d'utilisation des bateaux, parfois au détriment des membres. Ce type d'adhérents n'apportent rien au club puisque seuls les membres licenciés sont pris en compte. Toutefois, après moults discussions au sein du CA, une majorité s'est dégagée pour maintenir dans ces conditions Monique Perottino qui continue la compétition à Toulon ; Monique est au SNV depuis 25 ans et a été élue au CA plusieurs années, elle a apporté et apportera de nouveau ses compétences de rameuse. Il s'agit bien de la seule dérogation possible – à ce jour ...
- **Il est interdit d'entrer dans le bureau du permanent et la zone d'atelier, strictement réservés aux membres du CA et au permanent** : merci !
- **Ne pas sortir de bateau ou d'aviron tant que la mise en place sur la cale n'est pas effectuée** : il serait souhaitable que les membres en avance avant l'ouverture du club mettent le matériel nécessaire à la mise à l'eau des bateaux ; sans ce matériel, les bateaux ne peuvent pas sortir.
- **Ne pas réserver de bateau, sauf pour les initiations et événements dont les réservations sont indiquées sur le tableau dédié près du registre des sorties** : un adhérent souhaiterait que les yoles de mer soient réservées aux rameurs qui sortent de la rade plutôt que pour les initiations qui restent dans la rade, ce serait bien de privilégier les canoës pour les initiations.
- **Dégager le plus rapidement possible les bateaux mis à l'eau sur la cale pour ne pas l'encombrer ; cet espace ne nous appartient pas, il est partagé avec d'autres activités du port** : utiliser autant que faire se peut la partie droite de la cale, attendre que la place soit libre pour sortir un bateau ou

pour accoster, c'est dans ces moments-là que les bateaux sont malmenés et abîmés.

- **Rentrer 1/2h au plus tard avant l'heure de fermeture du club, temps nécessaire pour le nettoyage, le rangement des bateaux, des pelles, des équipements et du vestiaire** : aider notre salarié à quitter son service à l'heure ; rentrer les gilets de sauvetage.
- **Sortir le bateau de l'eau et le nettoyer avant toute autre opération afin de ne pas encombrer la cale de halage** : idem pour les bateaux qui partent, les sortir quand vous avez tout votre matériel, que vous êtes allés aux toilettes, que vous avez dit bonjour à tout le monde !

4) Forum des dirigeantes

J'ai participé au dernier trimestre 2023 à un Forum organisé par la Fédération des femmes dirigeantes de clubs ou de Ligue. Nous étions une dizaine de clubs de toute taille. Ce forum avait pour but de permettre aux femmes de trouver leur place au sein de fonction de direction à majorité masculine. Il en est ressorti que la plupart d'entre nous ressentait le syndrome de l'imposteur – ça m'a beaucoup aidé ! Nous nous sommes enfin retrouvées en janvier dernier à la Fédération à Nogent sur Marne.

Depuis cette année, les instances dirigeantes des fédérations doivent être composées à parité hommes/femmes, les ligues seront concernées dans deux ans – à quand le tour des clubs ?

A ce propos, l'assemblée générale électorale de la FFA a eu lieu samedi dernier : 24 membres ont été élus, 10 femmes seulement se présentaient, il en manque donc 2. Le président sortant Christian Vandenberghe, seul candidat à la présidence, a été réélu avec un score assez faible (66% des voix).

Lors de ce forum des femmes dirigeantes, la Fédération a particulièrement insisté sur le sexisme – sexisme ordinaire, petites blagues récurrentes sur les femmes ..., sur le racisme bien sûr et l'homophobie. C'est pourquoi, le SNV fonde son règlement sur les principes de laïcité et d'égalité.

5) Changement de la serrure du club

Vous avez dû remarquer que le club était doté d'une nouvelle serrure avec une poignée à l'intérieur Louis XV (merci Guy !). Un grand nombre de membres et même d'anciens membres détenait une clef du club. La Capitainerie nous a demandé de détenir 4 clefs au maximum – je rappelle que nous ne sommes pas locataire des locaux mais que nous avons seulement une autorisation d'occupation temporaire.

Pour les permanences ponctuelles, une clef sera mise à disposition dans la boîte à clef, le code sera transmis aux volontaires en temps voulu.

6) Randonnées, stages, échanges avec d'autres club

Certains membres ont regretté, à juste titre, de ne pas être informés des activités initiées par le club. Nous veillerons à informer dorénavant tous les membres par mail ou par affichage de toutes sorties, randonnées et stages qui seraient organisés.

Nous vous invitons à participer à toutes ces activités, le CA vous informera des randonnées à venir et de toute autre activité.

7) Flamme olympique le 18/06/2024 et Festival de la Jeunesse

Villefranche sur mer a accueilli la flamme olympique le 18 juin dernier qui est sortie de l'eau dans la rade ; quelques bateaux du SNV et de Nice ont pu y assister malgré les consignes draconiennes de sécurité ...

Villefranche a organisé dans la foulée un « Festival de la jeunesse » dans lequel les associations sportives faisaient partager leur activité aux enfants des écoles maternelles et

primaires. Le SNV y a bien sûr participé, nous avons réussi à faire faire de l'ergomètre aux enfants de maternelle – ce qui était une gageure ! Je remercie encore les bénévoles présents, Gaby, Jean, Jean-Michel, Charles, Jean-Léon et je me remercie aussi !

8) Régate des Marinières

Nous avons mis en place le projet d'organiser à nouveau une régates sur 500m devant la plage des Marinières ; la date arrêtée avec la commune de Villefranche était fixée au 26 octobre. Au début de cet été, le Comité départemental 06 nous a sollicité pour organiser à la place une régates qualifiante sur 6 et 3 km avec l'aide logistique du club de Monaco ce qui permettait aux compétiteurs d'engranger des points pour le classement national sans se déplacer trop loin. Le calendrier trop serré ne nous a pas permis d'avoir l'accord de la Ligue PACA et ce projet n'a pas pu se faire. Le samedi 26 octobre dernier, il pleuvait et la mer était très agitée, j'étais contente !!

Pour l'année prochaine, nous verrons ce qui sera possible d'organiser – ce qui m'amène au point suivant.

9) Rappel déménagement du club en septembre / octobre 2025

Je vous rappelle que nous devons déménager le club et les bateaux en septembre / octobre prochains sur le parking devant la Baleine Joyeuse (qui sera démontée d'ailleurs ...). Ce déménagement implique de déplacer ou d'acheter des racks à bateaux ce qui est une opération complexe, de les sceller sur le nouveau terrain etc. Une équipe composée de Guy, Roger, Charles et Jean est en charge d'en étudier la faisabilité.

Le calendrier de ce déménagement coïncide avec les renouvellements d'adhésion et aussi avec notre projet de régates ce qui pourrait la remettre en question.

J'espère que tout le monde mettra de la bonne volonté, apportera son aide et restera optimiste pour ce passage délicat ...

10) Horaires ouverture et fermeture du club été / hiver : sondage à venir

Les horaires d'ouverture du club tant en été qu'en hiver n'emportent pas l'unanimité. Certains souhaiteraient pouvoir ramer plus tôt, d'autres se lèvent plus tard ... vous serez consultés à ce sujet et sur d'autres sujets par le biais d'un sondage qui vous parviendra dans les meilleurs délais.

11) Octobre rose 2024

La FFA, ainsi que plusieurs autres fédérations sportives, ont lancé ce mois d'octobre une grande campagne de solidarité en faveur de la lutte contre le cancer du sein.

Forte participation du SNV et des clubs sur ergomètre : 17 301 km parcourus

400 tee-shirts ont été vendus dont les bénéfices sont reversés aux clubs Aviron Santé, le SNV en a acheté 10 distribués aux plus méritants sur ergomètre + 4 achetés par Nathalie Pinto pour son équipe octobre rose (Joëlle, Danielle et Mireille)

photo FFA



TOPO SUR LA SÉCURITÉ LORS DE L'AG DU 21/11/2024

((rédigé et présenté par Jean Césari vice-président du SNV))

En termes de sécurité dans le sport, je pense que la pratique de l'aviron peut générer des situations « présentant des /risques » qui doivent être appréhendées de la plus sérieuse des façons afin que la sortie puisse se dérouler dans des conditions de sécurité maximum pour le rameur mais également pour le matériel

En premier lieu, lorsque vous arrivez au club il est important que vous soyez au courant de la météo en cours et à venir, car en Méditerranée la météo peut évoluer très rapidement. Vous vous rapprocherez du salarié ou du permanent, afin de faire le point sur les conditions météo et ainsi pouvoir ensuite choisir le bateau qui conviendra le mieux à cette météo tout en correspondant à vos compétences. Je ferai une remarque relative aux funs qui sont des bateaux dont l'utilisation ne convient pas lorsque la mer est formée tant du point de vue du matériel qui va souffrir, de la qualité de la rame qui sera détériorée (ou est l'intérêt ?) mais surtout du point de vue sécuritaire par le risque augmenté de chavirage.

A partir du moment où l'ensemble des équipiers est là, le bateau peut être choisi. Il convient ensuite de remplir le cahier de sorties le plus sérieusement possible, cela est une obligation légale : le nom (et pas seulement le prénom), l'heure de départ, les n° du bateau et de la VHF attribués, le (les) secteur(s) où vous envisagez d'aller qui tiendront compte du bateau utilisé et de la météo, l'heure d'arrivée et toutes les remarques que vous jugerez utiles de faire apparaître.

La VHF embarquée dans chaque bateau devra restée allumée car cela permet de rester en communication avec le club bien sûr mais également avec tous les autres bateaux sur l'eau au même moment.

La circulation dans le port se fait coté tribord (à gauche).

Je vous rappelle que certains lieux ou zones de la rade sont à éviter à savoir : la pointe des 2 Rubes (haut-fond devant Grasseuil), la balise noire signalant un récif (à la hauteur du sémaphore), les filets de pêcheurs systématiquement présents devant Passable et l'ensemble des nouveaux mouillages devant Rochambeau et le port de la Santé. Pour mémo, les zones délimitées par des bouées coniques jaunes au fond de la Rade, le long des Marinières et devant la Darse/Rochambeau nous sont interdites d'accès.

Je terminerai en vous disant qu'en mer vous êtes prioritaires sur rien et que vous devez porter une attention toute particulière à tous les bateaux circulants et en premier lieu les navettes transportant les passagers des bateaux de croisières en veillant à ne pas croiser leur route. A ce sujet, il n'y a pas de sens de circulation dans la rade, je vous conseille donc de remonter ou de redescendre sur les côtés est et ouest de la Rade afin de ne pas croiser la route de ces navettes.

Ayez toujours en tête que l'aviron est le seul sport où l'on ne voit pas la direction vers laquelle on va, avec tous les risques que cela comporte...

Rapport d'activité

Assemblée générale 21/11/2024

(Rédigé et présenté par Jean-Michel DI BARTOLO vice-présidente du SNV)

1. les diverses randonnées en France auxquelles ont participé quelques membres du club.

L'affichage systématique au club sera fait pour chaque randonnée à laquelle participera le club avec rappel par mail lorsqu'il restera des places.

2. Les dates qui ont mobilisé le SNV :

- Journée portes ouvertes
- Participation du SNV :
- Voiles Maralpines : sortie nocturne (exceptionnellement).
- Bénévoles à la course pédestre Mounta Cala.
- Bain de Noël
- Nettoyage des Plages
- Flamme olympique tenue d'un stand

3. « RDV Club » Sorties en 4x et Apéro

5 à 6 sorties par an. L'occasion de rassembler les nouveaux et anciens adhérents pour des sorties conviviales principalement en 4x et double.

4. Stages d'initiation et licences.

- Une centaine de demandes et 40 stages honorés dont 23 transformés en licence annuelle.

Il est essentiel de recruter mais également de fidéliser grâce au suivi des nouveaux adhérents (perfectionnement et accompagnement) en 4x et double possible toute la semaine grâce à quelques rameurs et rameuses expérimentés et/ ou initiateurs initiatrices et/ou éducateurs/éducatrices. Bénévoles (Inscription sur le tableau d'affichage)

5. Brevets mer et exercice de chavirage organisés collectivement à des dates précises mais également à titre individuel.

SPORTS NAUTIQUES VILLEFRANCHOIS
BILAN AU 31 AOUT 2024

ACTIF			PASSIF		
MATERIEL			CAPITAL		
		57 681			63 087
Matériel antérieur	165 190		REPORT DES RESULTATS		
Amortissem. Mat. Antérieur	-111 741				37 488
Matériel acquis en 2023/24	7 708		Résultats antérieurs	31 053	
Amortissement 2023/24	-3 476		Résultat net 2023/24	6 434	
				37 488	
	57 681				
DISPONIBILITES					
		42 893			
Compte courant C A	2 893				
Compte Livret	40 000				
	42 893				
		100 574			100 574

LE 28.11.2024

LE SECRETAIRE



C. Lesquer



SPORTS NAUTIQUES VILLEFRANCHOIS
RELEVÉ DES FRAIS DIVERS DE GESTION
EXERCICE 2023/24

	2023/24	div
Réparations matériel	4 578,81	657,19
Téléphone Internet	264,56	144,24
Déplacements et véhicules	501,22	50
Réceptions - Cérémonies	1 195,36	
Amarrage	1 645,50	
Fournitures	1 567,08	
Assurance	1 923,82	
Locations	170,00	170
Consultations - Interventions	437,97	437,97
Frais de banque	77,00	77
Ligue	200,00	200
Remboursements	391,52	391,52
	12 952,84	2127,92

SPORTS NAUTIQUES VILLEFRANCHOIS
COMPTE DE RESULTAT AU 31/08/2024

RECETTES		31/08/2024	31/08/23	DEPENSES		31/08/2024	31/08/23
Subventions		11000		Masse salariale		17592	17726
Mairie	8000		16000	Salaires	11865		
Département	1500		1635	Charges sociales	5727		
Fdva	1500						
	11000					17592	
Cotisations		39818		Licences - Permis		7400	9012
Adhérents	39818		34138	Cotisation CD			
				Licences	7400		
	39818						
Ventes maillots et divers		105	568	Achats maillots			
				Frais divers de gestion		12953	9443
				Loyer- Electr. Eau		3369	4119
Participations des Membres		480	2273	Dépenses sorties		4721	2286
Sorties	480						
Divers		3370	1075				
Remb. Assurance	1248						
Vente Bateau	2000						
Régular. Diverses	122						
	3370						
Intérêts Livret		1173	471	Amortissement		3476	
				49659 x 7%	3476		3476
Total des recettes		55946	56160	Total des charges		49511	46041
				Résultat		6434	10119

LE TRESORIER

LE 28.11.2024

LE SECRETAIRE

SPORTS NAUTIQUES VILLEFRANCHOIS
BUDGET 2024/2025

RECETTES		Budget		DEPENSES		Budget
Subventions				Masse salariale		19,500
	Mairie	8,000			Salaires	13,500
	conseil departemental	800			Charges sociales	6,000
	fdva	1,500				
Cotisations		35,000		Licences		8,000
	Adhérents				Fédération - Comité	
Ventes		0		Loyer amarrage		5,200
	Maillots			Assurance		2,000
Participations des Membres		2,000		Frais divers de gestion		6,900
	Sorties			Débours sorties		2,000
Divers		500		Divers		1,500
	Intérêts Livret	800		Amortissement		3,500
Total des recettes		48,600		Total des charges		48,600
				Résultat		0

La présidente

LE 28.11.2024,

Le trésorier

V. Doukhan

LE SECRETAIRE



RÈGLEMENT INTÉRIEUR & CONSIGNES DE SECURITE « LA CHARTE DU RAMEUR »

Félicitations, vous avez choisi de rejoindre le club d'aviron Sports Nautiques Villefrancois (SNV), et nous vous souhaitons d'y passer d'agréables moments.

Ce document, adossé au règlement de la Fédération Française d'Aviron (FFA), ainsi qu'à la convention du Département des AM relative au respect du milieu naturel, vous rappelle vos obligations notamment en termes de sécurité.

L'appartenance au SNV implique l'acceptation sans réserve du présent règlement intérieur, des consignes de sécurité et des règles liées au fonctionnement du club.

Le SNV s'attache au respect des principes de laïcité et d'égalité.

Les responsables du SNV se réservent le droit de refuser le renouvellement de l'inscription des personnes ne respectant pas le présent règlement intérieur et les consignes de sécurité.

Le club n'est pas une structure commerciale, les membres du SNV sont avant tout des adhérents à une Association et non des consommateurs de sport. Aussi, pour favoriser une bonne ambiance au sein du club, nous vous demandons dans la mesure de vos disponibilités, de participer à la vie du club, c'est à dire de prendre part aux diverses activités liées à la pratique de l'aviron (contribution à l'organisation des manifestations, entretien et réparation du matériel et des locaux, participation aux déplacements et aux moments de convivialité, randonnées, pots d'amitié...).

La cohésion de l'ensemble de pratiquants est nécessaire pour que vive le club.

LES OBLIGATIONS GÉNÉRALES

La saison sportive d'aviron se déroule du 1er septembre jusqu'au 31 août.

Quelle que soit la date de l'inscription dans l'année en cours, cette inscription se termine le 31 août. Les renouvellements des inscriptions doivent se faire dès le 1^{er} septembre. A défaut, la personne ne sera plus considérée comme adhérente de l'association et se verra interdite de toute activité en attente de régularisation.

Le règlement de la cotisation au SNV inclut la licence fédérale qui comprend l'assurance.

- o Vous êtes capable de nager 25 m et de vous immerger
- o Vous êtes à jour de la certification de votre état de santé soit par la présentation d'un certificat médical chaque année soit par une auto attestation (uniquement à partir de la deuxième année)

Les rameurs licenciés dans un autre club, à jour de leur licence, pourront ramer au SNV en s'acquittant de la location à « la coulisse » à partir de leur deuxième sortie de la saison, suivant le tarif voté par le Conseil d'Administration

Régulièrement inscrit et à jour de votre cotisation, les principales règles à respecter sont les suivantes :

- o Vous vous engagez à vous conformer aux directives des membres du CA et du permanent, la sortie de votre bateau étant soumise à leur autorisation
- o Vous devez ramer selon votre niveau, ce qui signifie notamment réaliser des sorties en mer adaptées à votre état physique et aux conditions de pratique
- o Vous devez respecter le code de navigation maritime en vigueur ainsi que les consignes et interdictions de sortie ordonnées par la capitainerie, ou par un membre responsable du SNV (permanent ou membre du conseil d'administration)
- o Il est interdit d'inviter de sa propre initiative des personnes étrangères au club du SNV ainsi que de donner une initiation
- o Toute demande d'invitation doit être adressée au préalable au Conseil d'Administration
- o Il est interdit d'entrer dans le bureau du permanent et la zone d'atelier, strictement réservés aux membres du CA et au permanent

Dans le but d'améliorer la sécurité et le niveau global du club, nous vous encourageons à passer les épreuves de niveau 1 et 2 d'aviron de mer qui vous seront proposées.

Pour tout renseignement complémentaire sur la pratique de l'aviron, consultez le site fédéral <http://ffaviron.fr/>.

1) LES OBLIGATIONS CONCERNANT LES SORTIES

Voici les règles à suivre obligatoirement ; en cas de non-respect de ces règles vous serez tenu responsable de l'état du matériel et de votre propre sécurité.

Avant la sortie :

- o Prendre connaissance des prévisions météorologiques (internet ou téléphoner au club) pour connaître l'état de la mer : celles-ci sont affichées en temps réel à la Capitainerie. **En fonction des conditions météo, et s'il est considéré par un des membres du conseil d'administration ou par le permanent, que la sortie présente des risques, l'utilisation des bateaux du club peut être interdite, afin d'éviter tout risque d'accident.** Ainsi, vous ne pouvez pas ramer si le vent est trop fort ou la mer trop agitée ou le temps orageux
- o Ne partez pas naviguer en cas d'orage, les bateaux et les avirons étant en composite, il y a risque de foudroiement.
- o De même il est interdit de naviguer de nuit,
- o Vous devez obligatoirement embarquer les équipements nécessaires à votre sortie :
 - o VHF (radio Very High Frequency) allumée, **canal 77**
 - o à défaut de VHF, votre téléphone portable personnel, dans lequel vous avez enregistré les numéros du Club : 06 17 94 22 31, de la Capitainerie : 04 89 04 53 70 (hors heures ouvrées : 06 64 05 24 83), du Cross Med : 196 (VHF 16), des pompiers 112, du sémaphore : 04 93 76 04 06 et la Police municipale : 04 93 76 33 42
 - o Autant de Brassières/gilets de sauvetage que de passagers,
- o Choisir un bateau adapté à votre niveau de pratique, à l'état de la mer, et aux conditions météorologiques
- o Dans la mesure du possible, évitez de partir loin quand vous êtes seul,
- o Renseigner le registre de sorties de façon détaillée (date, heure, nom de famille, n° du bateau, zone, etc...),
- o Vérifier l'état du bateau et de ses équipements : VHF, gilet de sauvetage, bout de remorquage (yole de mer), état général, pont et coque, trappes, bouchon, dames de nage, boule de sécurité, écope ...,
- o Porter impérativement des chaussures antidérapantes sur la cale, lors de la mise à l'eau et à la sortie des bateaux
- o Ne pas sortir de bateau ou d'aviron tant que la mise en place sur la cale n'est pas effectuée
- o Ne pas réserver de bateau, sauf pour les initiations et événements dont les réservations sont indiquées sur le tableau dédié près du registre des sorties
- o Dégager le plus rapidement possible les bateaux mis à l'eau sur la cale pour ne pas l'encombrer ; cet espace ne nous appartient pas, il est partagé avec d'autres activités du port.

Pendant la sortie :

- o Respecter les règlements de navigation (attention au sens de circulation dans le port : sortie et entrée du port à Tribord)
- o Ne pas stationner dans le port ou à la sortie du port ; la pratique de l'aviron est seulement tolérée dans l'enceinte portuaire, les autres usagers sont prioritaires
- o Nos bateaux sont considérés comme engins de plage, cependant il est totalement déconseillé de traverser une zone de baignade
- o Prendre la décision d'interrompre la sortie en cas de dégradation des conditions de navigation
- o Eviter les zones dangereuses : là où les rochers affleurent, où la présence de nageurs ou de plongeurs est fréquente
- o Penser à votre propre protection (lunettes de soleil, chapeau, crème solaire, boisson...)
- o Pour les bateaux sans barreur, l'observation de l'espace à l'avant de votre déplacement, doit être effectuée à intervalle régulier et rapproché, l'apprentissage et la maîtrise des gestes permettant cette observation est donc très importante.

En cas de chavirage (voir tuto détaillé sur le site du SNV <https://snv-aviron.fr/remonter-sur-le-bateau/>) :

Mettre les brassières de sécurité, essayer de remonter sur le bateau, sinon, redresser l'embarcation, s'accrocher à la coque, mettre le buste hors de l'eau et attendre les secours. Mettre en œuvre tout moyen pour se signaler (VHF, sifflet, miroir, mouvement des bras...).

Ne pas quitter son embarcation dans la mesure du possible.

Si l'eau est froide, veiller à ce que le corps ne perde pas trop de chaleur (pas de mouvement, rester serrés les uns contre les autres ...). L'eau froide, les crises d'urticaire, les repas copieux, le jeûne ou l'état d'hypoglycémie, l'effort intense, augmentent le risque d'hydrocution.

Après la sortie :

- o Rentrer 1/2h au plus tard avant l'heure de fermeture du club, temps nécessaire pour le nettoyage, le rangement des bateaux, des pelles, des équipements et du vestiaire
- o Sortir le bateau de l'eau et le nettoyer avant toute autre opération afin de ne pas encombrer la cale de halage
- o Renseigner le registre de sorties de façon détaillée,
- o Signaler les éventuels dysfonctionnements ou réparations à effectuer.

RAPPEL DES RÈGLES DE NAVIGATION

Nos bateaux étant les plus manœuvrant, nous devons laisser la priorité à toutes les autres embarcations.

Une distance de sécurité doit être respectée : autour des bouées signalant la présence de nageurs ou de plongeurs, ainsi qu'à l'arrière des lignes de pêche à la traîne ou au filet. La circulation est interdite dans un rayon de 100 m autour des bateaux de plongées (signalés par un drapeau bleu et blanc).

D'une façon générale, le respect des activités des autres usagers de la mer est impératif de même que l'observation des règles de courtoisie.



Une ligne fictive tracée entre la pointe des Sans Culotte (Nice) et le Cap-Ferrat (phare), délimite la zone extérieure (au large) où seuls les bateaux de mer (yoles auto-videuses) sont autorisés.

Il est fortement recommandé aux skiffs et fun skiffs de ne pas dépasser les marques vertes.

Les yoles de mer doivent être équipées d'un bout de remorquage d'au moins 10m.

2) SIGNALISATION: Fanions de Bateaux et Pavillon importants

				
Présence de plongeurs sous-marins ↳ Respecter une distance de 100 m			Bateau tractant un skieur ou un engin pneumatique	Pavillon filet de pêche ou casier

3) RESPECT DU MATÉRIEL

Le matériel étant coûteux et très sollicité, il est du devoir de chacun d'en prendre le plus grand soin.

Après chaque sortie, les bateaux doivent être nettoyés et rincés surtout sur les parties métalliques et vidés de l'eau de rinçage.

Tout problème ou dysfonctionnement doit être signalé et inscrit sur le registre de sortie.